

ISSA

INSTITUT SUPÉRIEUR
DE LA SANTÉ ANIMALE

MONTAIGU

FORMATION INITIALE ET ALTERNANCE

ASSISTANT(E)
DE CABINET
ET CLINIQUE
VÉTÉRINAIRES

Animaux,
soins animaliers,
accueil, contact

OBJECTIFS

Pour cette formation polyvalente s'exerçant le plus souvent en cabinet vétérinaire, les savoir-faire à acquérir sont :

- l'accueil et l'orientation de la clientèle
- la gestion du secrétariat et de la comptabilité du cabinet
- l'assistance du vétérinaire dans les soins aux animaux
- la délivrance, sous contrôle du vétérinaire, de médicaments, de produits d'hygiène et d'aliments.

COMPÉTENCES VISÉES

- Sens des relations et du travail en équipe
- Adaptation à des situations nouvelles ou imprévues
- Contact envers les animaux
- Sens de l'organisation
- Polyvalence de compétences
- Précision et rigueur dans le travail

LES TEMPS FORTS

SUR 9 MOIS

Fin septembre Mi-décembre	Formation à l'ISSA : acquisition des connaissances de base
Mi-décembre Mi-janvier	Stage d'observation et de professionnalisation de 5 semaines en cabinet ou clinique vétérinaire
Mi-janvier Mi-mars	Formation à l'ISSA : acquisition des connaissances et pratique professionnelle
Mi-mars Mi-mai	Stage d'application de 8 semaines en cabinet ou clinique vétérinaire, faisant l'objet d'un rapport de stage
Mi-mai Juin	Validation des acquis et ouverture sur le monde du travail

CETTE FORMATION EST POUR VOUS SI...

- Vous êtes titulaire d'un diplôme de niveau IV (Baccalauréat, Bac professionnel, Bac technologique...) ou si vous justifiez d'une expérience significative,
- Vous aimez les animaux, les soins animaliers, l'accueil, le contact,
- Vous recherchez une activité épanouissante et variée.

VOUS VOULEZ DEVENIR

Assistante en :

- Cabinet vétérinaire
- Clinique vétérinaire



UNE FORMATION ASSURÉE PRINCIPALEMENT PAR DES PRATICIENS EN EXERCICE

La pédagogie est basée sur la pratique professionnelle

ALTERNANCE DE LA FORMATION

La formation comprend 720 heures de cours à l'ISSA, dont 150 heures de travail personnel encadré. Elle comprend également 13 semaines de stage obligatoire en milieu professionnel, réparties sur deux périodes. Un stage optionnel de deux semaines, préalable à la formation peut être demandé aux candidats n'ayant pas une connaissance suffisante du milieu professionnel.

CONTACT

Pour un rendez-vous ou une information

ISSA

7 rue Edouard Marchand
85600 MONTAIGU
Fax : 02 51 43 82 05
e-mail : issa@etablieries.fr

0820 815 372
0,12 € T.T.C. la minute

PROGRAMME

9 unités capitalisables

1 - Accueil du public en cabinet vétérinaire	90 h
2 - Techniques de base du secrétariat et de la comptabilité	120 h
3 - Connaissances de base en biologie animale et zootechnie	60 h
4 - Pathologie des animaux de compagnie	120 h
5 - Missions de l'assistant(e) en cabinet rural	70 h
6 - Assistance aux soins et interventions vétérinaires	70 h
7 - Participation à la délivrance de médicaments, de produits d'hygiène et d'aliments	55 h
8 - Examens complémentaires	55 h
9 - Insertion dans l'environnement économique et professionnel	80 h

Le diplôme d'Assistant(e) de cabinet vétérinaire est constitué de 9 unités capitalisables indépendantes les unes des autres.

Chaque unité capitalisable est délivrée à l'issue d'une ou plusieurs évaluation(s) certificative(s).

Le titre sera délivré lorsque toutes les UC auront été obtenues.

DES LOCAUX NEUFS ADAPTÉS À LA FORMATION

Pour améliorer la qualité de la formation et faciliter le travail des stagiaires, l'ISSA est installé à Montaigu dans le quartier du Mail (35 km de la Roche-sur-Yon et de Nantes) dans des locaux neufs, indépendants et adaptés : amphithéâtre, salles de cours et d'application, laboratoire, salle informatique, CDI.

CONDITIONS D'ADMISSION

Dossier d'inscription : renvoi du dossier dûment complété et accompagné d'un chèque de 55 euros, non remboursable, pour frais de dossier.

Jury d'admission : convocation à une journée d'information collective et d'admission, entre février et juillet (une journée par mois). La décision d'admission est prononcée par un jury de professionnels. Elle est communiquée dans les 8 jours qui suivent l'entretien.

Confirmation d'inscription : vous disposez de trois semaines de réflexion, après réception de l'avis de l'ISSA, pour confirmer votre inscription.

L'inscription est définitive dès réception de la fiche d'inscription ou du contrat de formation professionnelle, et d'un chèque d'arrhes de 500 euros, déductible de la facture annuelle.

Ce versement est remboursé en cas d'échec au bac et à condition d'une réinscription en classe de terminale pour le repasser, mais il est conservé en cas de désistement.

Cette somme confirme votre inscription et constitue des arrhes en référence à l'article 1590 du Code Civil.

SITUATION ADMINISTRATIVE ET RÉMUNÉRATION

Vous quittez le cursus scolaire en juin ou juillet, et vous n'êtes pas inscrit(e) à l'ANPE. Vous souhaitez suivre cette formation à titre individuel. Cette formation n'ouvre pas droit aux bourses de l'enseignement supérieur.

Vous êtes salarié ou demandeur d'emploi. Vous pouvez suivre cette formation en tant que stagiaire de la formation continue : vous pouvez bénéficier d'une rémunération et d'une prise en charge totale ou partielle des frais de formation, en fonction de vos droits acquis précédemment. Nous contacter pour une étude adaptée à votre cas.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

Les frais de la scolarité s'élèvent à 2900 euros.